

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOUX, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur JOLIVOT Lucien, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2020

Etaient présents : JOLIVOT Lucien, BERNARDEAU Serge, BOURREAU Annie, PROUTEAU Nadine, MARTIN Joël, BOULIN Marie-Noëlle, GUIGNARD Bernadette, SARRAZIN Claire, FOURNEAUX Patrice, VALLAT Philippe.

Etaient absent excusé : GUILLAUMIN Jean-Pierre

Monsieur MARTIN Joël a été désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Projet d'extension de la salle polyvalente : Validation de la convention avec ID 79
- Effacement des réseaux rue du Moncelay
- Questions diverses

### Délibération n° 01-2020 :

#### Projet d'extension de la salle polyvalente : Validation de la convention avec l'Agence ID 79

Le Maire rappelle que le terrain de Monsieur Albert BOULIN a été acquis par la commune dans le but d'agrandir la salle polyvalente afin de la rendre plus attrayante, plus conviviale et plus lumineuse.

Le Conseil municipal a décidé par délibération en date du 10 décembre 2019 d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale (Organisme dépendant du Conseil Départemental). Cet organisme sera chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité d'extension de la salle polyvalente. A ce titre une convention d'intervention entre la commune de Doux et l'Agence ID 79 est présentée au Conseil municipal.

#### **Cette étude de faisabilité comprend :**

- Croquis de l'état futur (plans actuels et futurs, visite préalable et réunion de restitution)
- Chiffrage estimatif des travaux
- Conception du document synthèse et plan de financement prévisionnel

Le coût de cette prestation s'élève à la somme de 4 386 €.

#### **Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et à l'unanimité des membres présents :**

- **DONNE** son accord pour la convention entre la commune et l'Agence ID 79
- **ACCEPTE** le coût de 4386 €
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

## **Délibération n° 02-2020 :**

### **Programme d'effacement des réseaux**

Suite aux travaux d'effacement des réseaux électrique et téléphonique rue de l'Aumônerie et à la programmation pour l'année 2020 des travaux rue de la Plaine, le Maire invite le Conseil à poursuivre et propose de programmer pour l'année 2021 les travaux dans la rue du Moncelay.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue du Moncelay.

Un courrier sera adressé au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres pour que la demande de la commune soit prise en considération au titre de l'année 2021.

### **Questions diverses**

**Fête du 14 Juillet** : Le repas est programmé le 13 Juillet et sera à nouveau assuré par la société « Du soleil dans la cuisine ».

**Agent communal** : Le conseil est informé du départ à la retraite de Madame Viviane BRIAUX au 31 mars 2020. A l'occasion de ce départ une réception sera organisée le samedi 25 avril à 11 heures 30 à la salle polyvalente.

**Bulletin municipal** : Le Maire rappelle que Monsieur Mathieu MARTIN a réalisé pendant plusieurs années la page de couverture du bulletin municipal. Pour le remercier de sa participation, il lui sera offert une carte cadeau Kadéos d'une valeur de 100 euros.

**Elections** : Il est procédé à la mise en place des permanences lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochain.

**Plantations** : Monsieur serge BERNARDEAU propose de réaliser des plantations à l'entrée du bourg rue Notre Dame des Champs. Des devis vont être demandés à plusieurs paysagistes.

**Défibrillateur** : Suite à l'achat du défibrillateur en 2016, cet appareil n'a jamais été vérifié. L'entreprise qui a fourni cet équipement va être contactée pour mettre en place un contrat de maintenance.

**Stationnement abusif** : Monsieur Philippe VALLAT attire l'attention sur le stationnement abusif d'une voiture appartenant à Madame HERAUDEAU. Le Maire informe que des démarches ont déjà été entreprises auprès de la propriétaire, auprès des juristes de l'Association Départementale de Maires et de la gendarmerie. C'est une situation compliquée car la carte grise a été perdue et Madame HERAUDEAU ne semble pas disposée à obtenir un nouveau certificat d'immatriculation. Néanmoins les démarches pour enlever ce véhicule se poursuivent.